

## **Arrêté n ° DDT-SGREB-PN 2021-018**

signé par

**Guillaume BARRON, Directeur Départemental des Territoires**

**le 30 avril 2021**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité**

**Pôle Nature**

**Arrêté préfectoral annulant et remplaçant l'arrête n° DDT-SGREB-PN 2021-006 DU 29 mars 2021  
portant nomination des membres  
de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage**



## ARRÊTÉ

**annulant et remplaçant l'arrêté n° DTT SGREB-PN 2021-006 du 29 mars 2021  
portant nomination des membres de la Commission Départementale  
de la Chasse et de la Faune Sauvage**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir ,  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles R.421-29 à R.421-32 ;
- Vu** le Code des relations entre public et administration et notamment son article R.133-3 ;
- Vu** le décret n° 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif à la partie réglementaire du livre II du code de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et missions des Directions Départementales Interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et missions des Directions Régionales de l'Environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 940 du 1<sup>er</sup> septembre 2006 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-321 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Vu** l'arrêté en date du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Guillaume BARRON directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir ;

**Considérant** la proposition faite le 13 janvier 2021 par le Président de la Fédération départementale des chasseurs d'Eure-et-Loir relative à la désignation des membres représentant les intérêts cynégétiques au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ;

**Considérant** la proposition faite le 27 janvier 2021 par le Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loire relative à la désignation des membres représentant les intérêts agricoles au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ;

**Considérant** la proposition faite le 3 février 2021 par le Président de l'association des piégeurs d'Eure-et-Loir relative à la désignation de ses représentants siégeant au sein de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage, représentant les intérêts des piégeurs ;

**Considérant** les propositions de Fransylva en date du 22 janvier 2021, de l'ONF le 3 février 2021, et de l'association des maires d'Eure-et-Loir le 12 mars 2021 relatives à la désignation de leurs représentants siégeant au sein de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage, représentant les intérêts de la propriété forestière ;

**Considérant** la proposition faite le 12 janvier 2021 par l'association Homme et Territoires et le 15 janvier 2021 par l'association Eure-et-Loir Nature relative à la désignation de leurs membres respectifs siégeant au sein de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage, représentant une association agréée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement, active dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature ;

**Considérant** la proposition du Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en date du 21 janvier 2021 et du Musée des Beaux Arts de Châteaudun en date du 11 février 2021, relative à la désignation des représentants au sein du collège des personnalités qualifiées en matières scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage siégeant au sein de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires :

## ARRÊTE :

### Article 1 :

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, présidée par le Préfet ou son représentant, est constituée des 33 membres suivants :

a) **4 représentants de l'État (es-qualité) et de ses établissements publics :**

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Monsieur le Délégué Régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie ou son représentant ;

b) **11 représentants des intérêts cynégétiques :**

**Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (es-qualité)**

**M. LESAGE Jacky**  
2, avenue du Général Leclerc  
28120 ILLIERS COMBRAY

**M. HURBE Jean-Pierre**  
34 bis, rue du bout aux Anglois  
28300 JOUY

**M. de PRUNELÉ Jacques**  
Saint Germain  
28310 FRESNAY L'EVEQUE

**M. MARDELET Xavier**  
1 bis, rue des 3 Fleurs  
28150 MOUTIERS EN BEAUCE

**M. CARÉ François**  
5 place de Pte St Michel  
28000 CHARTRES

**M. PELLETIER Alain**  
5 rue du Château d'Eau  
28120 ERMENONVILLE LA PETITE

**M. GANDIN Didier**  
5, Montabizard  
28120 ÉPEAUTROLLES

**M. BATAILLE Frédéric**  
Beaufrançois  
28120 EPEAUTROLLES

**M. BOUVART Xavier**  
16, place du marché  
28120 ILLIERS COMBRAY

**M. LE GUILLOUS Patrick**  
10 rue du Chatelet, le Coudray  
28410 SAINT LUBIN DE LA HAYE

c) **2 représentants des piégeurs :**

**M. RICHARD Patrick**  
8 allée Pierre Mendès  
28380 SAINT RÉMY SUR AVRE

**M. SOURIAU Luc**  
2 Clos Biloir  
28300 GASVILLE-OISÈME

d) **3 représentants de la propriété forestière :**

**Propriété forestière privée :**

Titulaire

Suppléant

**M. de GOUVION SAINT-CYR Audoin**  
Château de Reverseaux  
Rouvray Saint Florentin  
28150 LES VILLAGES VOVÉENS

**M. de HAUTECLOQUE Renaud**  
Champ Romain  
28200 THIVILLE

**Office National des Forêts :**

Titulaire

Suppléant

**M. POUPAT Christophe**  
Directeur de l'Agence Interdépartementale  
Centre-Val de Loire  
Parc technologique Orléans Charbonnière  
100 Boulevard de la Salle - BP 22  
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

**M. RICHER Olivier**  
Agence Interdépartementale Centre-  
Val de Loire  
Parc technologique Orléans Charbonnière  
100 Boulevard de la Salle - BP 22  
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

**Représentant la Propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier (départemental ou communal) :**

Titulaire	Suppléant
<b>Monsieur HARDOUIN Hervé</b> Mairie 9 rue de l'Eglise 28150 BONCE	<b>M. LE TEXIER Pascal</b> Mairie 1 place de la Mairie 28330 AUTHON-DU-PERCHE

**e) 9 représentants des intérêts agricoles :**

**Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture (es-qualité)**

**Représentants de la Chambre d'Agriculture :**

<b>M. JOSEPH Patrice</b> 18 rue Chavaudet 28000 CHARTRES	<b>M. BARBE Christophe</b> Chambre d'Agriculture 28 10 rue Dieudonné Costes CS 10399 28008 CHARTRES
--	---

**Représentants de la FDSEA :**

<b>M. NOUVELLON Benoît</b> Le Breuil 28800 TRIZAY LES BONNEVAL	<b>M. MAISONS Eric</b> Les Plaids 28250 DIGNY
--	---

<b>M. PELLETIER Thibault</b> 11 rue Prieuré Bilheux 28170 ÉCUBLÉ	<b>M. DROUIN Christophe</b> La Trémblay 28160 BULLOU
---	--

**Représentant de la Coordination Rurale :**

**M. MICHAU Dominique**  
5 rue Tournailles  
Sénarmont  
28300 BAILLEAU L'EVEQUE

**Représentant des JA :**

**M. BOULLET Alexandre**  
1 rue Lucien Truillet  
28160 YÈVRES

**f) 2 représentants d'une association agréée au titre de l'article L.141- 1 du code de l'environnement active dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :**

**Représentant l'association Hommes et Territoires :**

Titulaire	Suppléant
<b>M. DORET Philippe</b> Sonville 28310 FRESNAY L'ÉVÊQUE	<b>M. LESAGE Jérôme</b> Association Hommes et Territoires Cité de l'Agriculture 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 Orléans Cedex 9

**Représentant l'association Eure-et-Loir Nature :**

Titulaire	Suppléant
<b>M. MULET Patrick</b> 10 rue Georges Gareil Bouconville 28170 SERAZEREUX	<b>M. AUBOUIN Joël</b> Appt 304 22 rue Flandres Dunkerque 1940 28300 MAINVILLIERS

g) 2 personnalités qualifiées en matières scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

*Représentant le Musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun :*

Titulaire  
Mme RODRIGUEZ Anna  
12, rue Fontaine Marie  
28220 DOUY

*Représentant le Domaine de Bois Landry :*

Titulaire  
M. MONTHUIR Bertrand  
La Graiseraié  
28240 CHAMPROND EN GATINE

**Article 2 :**

En cas d'indisponibilité d'un membre titulaire, son remplacement pourra être assuré par le suppléant désigné ou à défaut, par un autre membre titulaire de son collège mandaté à cet effet (pouvoir adressé au plus tard avant le début de la commission). Les personnalités qualifiées en matières scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage ne peuvent être suppléées.

**Article 3 :**

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

**Article 4 :**

L'arrêté n° DTT SGREB-PN 2021-006 du 29 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage est abrogé.

**Article 5 :**

Les membres de la commission cités ci-dessus sont nommés pour siéger au sein de la CDCFS durant trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**Article 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

CHARTRES, le

30 AVR. 2021

Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires

  
Guillaume BARRON

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Préfet d'Eure-et-Loir ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.